

Gestion des déchets

Recyclables, compostables ou incinérables...

Chaque jour, les agents de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole collectent les déchets ménagers et assimilés produits par l'ensemble des ménages et artisans/commerçants installés sur son territoire.

Jour de collecte

Pour connaître les jours et heures de collecte dans votre commune

- contactez le 02 35 22 25 25 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- ou [consultez et/ou téléchargez notre application en ligne TriPratik](#) 

L'application TriPratik est aussi l'outil idéal pour vous renseigner et faciliter votre tri des déchets.

Des règles simples pour favoriser la qualité du ramassage

- Je rentre mon bac le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.
- Je ne dépose pas mes déchets en vrac au sol au pied de mon bac.
- Je dépose mes emballages et papiers recyclables sans sac dans mon conteneur jaune.
- Je me déplace dans un centre de recyclage le plus proche de mon domicile pour évacuer mes encombrants, mes déchets dangereux, mes gros volumes de déchets verts et de bricolage.
- Je veille à ce que le stationnement de mon véhicule ne gêne pas le passage du camion de ramassage.

Comment demander, faire réparer ou remplacer mon bac ?

Afin de réaliser la collecte des déchets dans des conditions réglementaires et de sécurité, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole fournit gratuitement, répare ou remplace l'ensemble des conteneurs qui permettent de trier ses déchets.

Selon que vous résidez en pavillon ou en appartement, et selon votre commune de résidence les équipements peuvent varier.

DÉCHETS, COLLECTE ET RECYCLAGE




Trier mes déchets

Poubelle jaune pour les déchets d'emballages recyclables, grise pour les déchets d'ordures ménagères ou marron pour les biodéchets, reprises par le

fournisseur ou déposées en centre de recyclage... Pour vous aider à trouver la bonne poubelle, à connaître le bon jour de collecte ou le bon endroit où déposer vos déchets, Le Havre Seine Métropole a développé TriPratik, une appli zéro gâchis.

Je trie les déchets recyclables

Parmi les déchets du quotidien qui peuvent être recyclés, on retrouve notamment :

- Le verre (bocaux, pots, bouteilles), qui doit être déposé en [point d'apport volontaire](#)  afin d'être pris en charge et acheminé vers une usine dédiée au recyclage. Le verre se recycle localement et à l'infini, une bonne action pour la planète !
- Tous les emballages, qu'ils soient en papier, carton, en plastique ou en métal, qui doivent être déposés en vrac (sans sac) dans le bac jaune ou dans les [points d'apport volontaire](#)  pour être recyclés.
- Les journaux, revues, magazines et papiers de bureau, qui doivent eux aussi être déposés dans les bacs jaunes et les [points d'apport volontaire](#) .
- Autant de ressources transformables en compost à domicile ou sur des plateformes professionnelles, notamment pour les déchets verts quand ces derniers sont emmenés en centre de recyclage.

Je trie les biodéchets

Issus de matière organique, les biodéchets regroupent tous les résidus et éléments biodégradables produits dans la cuisine et le jardin. Ils regroupent notamment :

- les déchets alimentaires comme les épluchures de légumes, les fanes, les sachets de thé ou les coquilles d'œufs
- les déchets verts comme les feuilles mortes, la tonte de pelouse ou les petits branchages
- Autant de ressources transformables en compost à domicile ou sur des plateformes professionnelles, notamment pour les déchets verts quand ces derniers sont emmenés en centre de recyclage.



Appli TriPratik

L'application TriPratik disponible gratuitement vous apporte toutes les réponses : emballages en verre ou en plastique, textiles et chaussures usagés, appareils défectueux, biodéchets ou autres déchets ménagers...

- Télécharger sur l'appli [Apple](#)
- Télécharger sur [l'appli Android](#)